DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Délibération
n° 2020.12.365

Motion de soutien aux acteurs culturels face à la décision de non-réouverture des lieux de culture

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Denis DUROCHER à Roland VEAUX, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Annie MARC, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.12.365

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

MOTION DE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS FACE A LA DECISION DE NON-REOUVERTURE DES LIEUX DE CULTURE

La décision du gouvernement de ne pas rouvrir les lieux culturels, privés et publics, à compter du 15 décembre, fragilise profondément les multiples acteurs de la culture tant sur le champ de la création que sur le plan économique.

Face aux incertitudes qui pèsent d'ores et déjà sur le milieu culturel, y compris sur les écoles de danse, et aux difficultés que l'avenir leur réserve, on ne peut que s'interroger sur la pertinence d'une telle décision alors que les lieux de culture ont très largement démontré leur capacité d'adaptation en appliquant à la lettre les précautions sanitaires.

Ainsi, à Angoulême, le FFA a pu avoir lieu, moyennant l'engagement sans faille des organisateurs et des élus de souscrire aux contraintes imposées par la crise sanitaire, qu'il s'agisse des mesures de distanciation dans les salles et files d'attente ou de l'obligation du port du masque. Toute la profession s'est alors associée aux festivaliers pour inventer une nouvelle façon de partager à nouveau, ensemble, un moment culturel.

Aussi, face à la richesse et à la diversité de notre tissu culturel, qui constitue l'ADN de notre territoire et la source essentielle de son attractivité, nous nous devons d'être solidaires, comme nous l'avons toujours été, avec les différentes revendications exprimées par l'ensemble des acteurs culturels et artistiques.

C'est pourquoi le Conseil Communautaire :

- alerte sur les conséquences d'une telle décision qui risque de plonger toutes les professions culturelles et artistiques, déjà en grande difficulté, dans une crise sans issue ;

- s'associe aux démarches entreprises par les organisations professionnelles et les acteurs culturels afin que, dans un souci d'équité, les lieux culturels et artistiques puissent retrouver vie et accueillir celles et ceux qui les considèrent comme essentiels ;

- demande au gouvernement de revoir sa position.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **18 décembre 2020**	**Affiché le :** **19 décembre 2020**